

( 4 )

16<sup>e</sup>. Pension de l'instituteur ou maître d'école? - - - - -

A. En argent, bled, vin, ou bois? - - - - -

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Diximes, censes foncières, & autres droits féodaux abolis? o

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? o

c. Fondations? - - - - -

d. Caisses communales? o

e. Biens d'église? o

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? o

g. De biens-fonds? - - - - -

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vont-il à l'école?

Remarques.

1<sup>e</sup>. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2<sup>e</sup>. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Prefet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3<sup>e</sup>. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

L'342<sup>e</sup> de dix. Balthz.

En argent, seulement,

Elle ne dérive ni de diximes, ni de censes foncières, ni de droits féodaux.

Etat de la Pension.  
D'ici devant Baron 13.  
Des Communes réunies, pour le service de l'église, y compris l'Opel 22.  
De la ci devant, Baronie Lotscher 69.  
De Voufau à % Balthz par mois, fait chaque année 168.  
total L'342.

Un Jardin & un plateau, appartenant à la commune.

Combien de temps dure l'école?

N.B. Il est à remarquer que dans la liste d'opposition, il n'y a aucune fondation que celle de la ci devant, Baronie Lotscher.  
Le 15 francs du citoyen Nekke devant Baronie Lotzschel ont été payés vers 1798. Mais comme c'est un don gratuit de l'opérateur, on ignore si voulait le contribuer ou non.

Il me semble que l'école a été fondée par l'opérateur.

Il est difficile de dire si l'école a été fondée par l'opérateur.

Il est difficile de dire si l'école a été fondée par l'opérateur.

Il est difficile de dire si l'école a été fondée par l'opérateur.

Il est difficile de dire si l'école a été fondée par l'opérateur.

Il est difficile de dire si l'école a été fondée par l'opérateur.

Il est difficile de dire si l'école a été fondée par l'opérateur.

Il est difficile de dire si l'école a été fondée par l'opérateur.

Il est difficile de dire si l'école a été fondée par l'opérateur.

Il est difficile de dire si l'école a été fondée par l'opérateur.

Il est difficile de dire si l'école a été fondée par l'opérateur.

Il est difficile de dire si l'école a été fondée par l'opérateur.

Il est difficile de dire si l'école a été fondée par l'opérateur.

Il est difficile de dire si l'école a été fondée par l'opérateur.

Oppe de Lopp

( 5 )

( 1 )

## QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

## RAPPORTS LOCAUX.

1<sup>e</sup>. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

1857  
No. 92

Le village de Veitay, appartenant à la commune de Myes, se situe à l'ouest de la rivière Aare, à environ 5 minutes de marche de la route principale qui relie Myes à Tanay.

C'est deux villages

Ce sont deux communes

de la Baronne de Coppet et Cognacq de l'Agessé de Myes et de celle de Tanay de Nyon

Les deux villages sont éloignés de 5 minutes

entre chacun leur école sous un même Régent.

Myes a 31 maisons, à Veitay qui en dépend 15;

Entre 22 maisons dans l'arrondissement d'un quart d'heure.

Tanay a 30 maisons, toutes dans le village, sans aucune maison foraine.

Myes et Tanay

Myes à une maison foraine à Veitay

Les deux villages 5 Minutes l'un de l'autre et Veitay environ un quart d'heure de Myes.

Les deux villages 5 Minutes l'un de l'autre et Veitay environ un quart d'heure de Myes.

à Tanay il y a Vingt-cinq Enfants

à Myes il y en a trente-cinq, au Veitay point.

On fait l'école alternativement le matin à un endroit et le soir à l'autre.

( 2 )

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

*Il y a quatre écoles voisines*

a. Leurs noms.

*Celle de Coppet; et de Commeny; de Pounex, et de Chavannes des Bois*

b. Leurs distances réciproques.

*Celle de Coppet est éloignée de deux heures  
Celle de Commeny un quart d'heure  
Celle de Pounex trois quarts d'heure  
Et celle des Chavannes des Bois trois quarts d'heure*

I I.

## INSTRUCTION.

- 5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

*La Lecture l'écriture la Religion Pathographie Philanthropique et la Musique sacrée*

- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

*On tient l'école en hiver et en été excepté 15 jours de congé aux Maisons et autant aux Vendanges, du lundi midi où il y a vacances depuis midi*

- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

*Le nouveau Testament le Catholique d'Orléans Les Psautiers de David, et palettes ou alphabets*

- 8°. Préceptes & réglements, comment sont-ils observés?

*assez bien - pendant il y a des Cérémonies qui n'envoient pas leurs enfants aussi assidument qu'il servit à désirer*

- 9°. Durée de l'école chaque jour?

*De six heures en hiver, 8 heures le Matin, et 3 h. après midi Et de 4 l'été deux heures le Matin, et 2 h le soir*

- 10°. Les enfants sont-ils distribués ou classés?

*Ils sont réunis dans le même local, et distribués en trois portions, les plus avancés en sont à la Lecture et l'écriture, une 2<sup>e</sup> portion en est à apprendre à lire des Psautiers, et la 3<sup>e</sup> en est aux premiers éléments ou alphabets*

III.

## RELATIONS PERSONNELLES.

- 11°. Instituteurs.

- a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

*Se c'est devant le Baron de Coppet avec le Ministre ayant droit, on y faitoit pourtant interroger les Gouverneurs des Communes qui établirent Alexan*

- b. D'où est-il?

*de Myes*

- c. Son nom

*Jean Batista Gay*

( 3 )

- d. Son âge.

*Quarante Neuf ans*

- e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

*Il a huit Enfants; cinq Garçons et trois filles celles ci et un fils sont à sa charge. Lainé et la 3<sup>e</sup> dans le service Militaire de la République, le 2<sup>e</sup> est Régent aux Chavannes des Bois*

- f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

*Depuis le 15. Juillet 1770*

- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

*Il étoit dans la maison paternelle il travaillait à l'agriculture*

- h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles?

*aucune*

- 12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école?

- a. En hiver, } soit garçons ou filles.

*en hiver Sixante (25 à Tanay, 135 à Myes)  
en été le même nombre mais ceux qui rendent des services à leurs parents, et qui travaillent, y viennent rarement, d'ici le plus grand nombre*

I V.

## RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école.

- a. Possède-t-elle de pareils fonds?

*Il y a un fonds fait par le Ministre Guérax qui est entre les mains de la Reine de la Bourde de Béglise Il y a une autre fondation faite par la Baronne Lortieher qui est entre les mains de Myes, mais il n'y a pas de fondation affectée à ce fonds fait par la Reine de la Bourde de Béglise Celle fait par la B. Lortieher 10*

- b. Quelle en est la valeur?

*Le Capital de ces fonds est placé en intérêts dans le pays.*

- c. Source des revenus.

*Auxquels soient sous la même administration les deux neanmoins séparés du Bien des pauvres*

- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

*Les Bourgeois et habitants payent trois Sols par mois*

- 15°. Bâtiment de l'école.

*La Banque des pauvres paye pour les indigents 4 1/2 Sols*

- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

*Il y a deux ans à Myes le Bâtiment a été réparé à neuf il y a deux ans*

- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

*Il y a deux ans à Myes le Bâtiment a été réparé à neuf il y a deux ans*

- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

*Il est logé par la commune de Myes, à laquelle celle de Tanay paye 60 B. par an pour la pension*

- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école?

*La commune de Myes entretient sa chambre celle de Tanay la même*

186

( 4 )

16<sup>o</sup>. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censes foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

b. Ou d'autres capitaux quelconques? - point

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

#### Remarques.

1<sup>o</sup>. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2<sup>o</sup>. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organisme duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3<sup>o</sup>. Tous & un chacun sont priés d'accélerer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

IB page 2 article 9<sup>o</sup>: Quoi que le règlement pour la durée de l'école ou hiver ne porte que 6 heures, Savoir 3 heures avant midi et autant après midi, on y reste tout le jour, à l'exception du temps qu'il faut pour prendre son repas à midi; il en sort qu'à ce lieu de ne durer que 6 heures, elle endure plus de sept à depuis huit à douze et plus de trois demi heure jusqu'à la nuit

Elle est de 230. 11. 16

Elle est toute en argent à l'exception d'une pavette de ble auquel particulières qui à des usages à l'école fait don au Régent sur le Champ aux Moissons, Cest à Beaujolais

Elle ne dérive ni de dixmes, ni de censes foncières, ni de droits féodaux

Voyez ci-dessus au 6 article 13.

De feu le M. Gauthier - - - 132. 15  
de feu Baronne Tortekier - - - 40  
de la commune de Myes - - - 25.  
Decote de Tany - - - 25. 15 Sol  
Total de Mon d'Ecole payé par le Régent 107. 16.

Total de 230. 11.

Il y a un jardin à Myes, et un à Tany qui revient paroisse, contenant environ 12 toises  
Un Morceau de plantation à Myes env. 10 toises  
Un autre Morceau à Tany devant le Régent qui revient au Régent  
qui a été défriché par le Régent lassée de vigne, et  
beaucoup de vigne, vis que le Régent a volonté que brûlent  
et un torrent qui a fallu combler, il n'en a retrouvé  
encore aucun profit.

Le fonds dont le Régent jouit à Tany appartient  
en propriété à la commune de Tany, et ceux dont  
jouit à Myes sont à la commune de Myes -

Il y a un jardin à Myes, et un à Tany qui revient paroisse, contenant environ 12 toises  
Un Morceau de plantation à Myes env. 10 toises  
Un autre Morceau à Tany devant le Régent qui revient au Régent  
qui a été défriché par le Régent lassée de vigne, et  
beaucoup de vigne, vis que le Régent a volonté que brûlent  
et un torrent qui a fallu combler, il n'en a retrouvé  
encore aucun profit.

Il y a un jardin à Myes, et un à Tany qui revient paroisse, contenant environ 12 toises  
Un Morceau de plantation à Myes env. 10 toises  
Un autre Morceau à Tany devant le Régent qui revient au Régent  
qui a été défriché par le Régent lassée de vigne, et  
beaucoup de vigne, vis que le Régent a volonté que brûlent  
et un torrent qui a fallu combler, il n'en a retrouvé  
encore aucun profit.

Il y a un jardin à Myes, et un à Tany qui revient paroisse, contenant environ 12 toises  
Un Morceau de plantation à Myes env. 10 toises  
Un autre Morceau à Tany devant le Régent qui revient au Régent  
qui a été défriché par le Régent lassée de vigne, et  
beaucoup de vigne, vis que le Régent a volonté que brûlent  
et un torrent qui a fallu combler, il n'en a retrouvé  
encore aucun profit.

Il y a un jardin à Myes, et un à Tany qui revient paroisse, contenant environ 12 toises  
Un Morceau de plantation à Myes env. 10 toises  
Un autre Morceau à Tany devant le Régent qui revient au Régent  
qui a été défriché par le Régent lassée de vigne, et  
beaucoup de vigne, vis que le Régent a volonté que brûlent  
et un torrent qui a fallu combler, il n'en a retrouvé  
encore aucun profit.

( 1 )

## QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

## RAPPORTS LOCAUX

1<sup>o</sup>. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2<sup>o</sup>. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonference du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3<sup>o</sup>. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chaque lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

187 H. 93

Le village éloigné de l'école, joli  
commune de quinze ou vingt ans

autour d'un étang

composé de nombreux étangs

c'est un village

c'est une commune

de la Paroisse de Commugny et Coppet

Agence de Commugny

De Nyon

Canton de Vaud

Toute dans la circonference d'un quart d'heure

Le village de Commugny ayant 51 maisons

Un petit hameau appelé Marnex, 3 maisons

Une ferme nommée Tremblay

Entout 55 maisons

Marnex éloigné de dix minutes

Tremblay éloigné de douze minutes

quarante un enfants du village de Commugny

Deux de Marnex,

Deux de Tremblay,

Total 45 enfants